

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026 à 19 heures 00

Présents : Valérie ANDRÉ, Françoise HERRAULT, Alexandrine DUFFOURD, Christophe POLAUD, Chantal COSTERG, Erick MONTAGNE, Isabelle PEPIN, Virginie MICCICHE, Eddie DALLEMAGNE, Yohann BERNARD - BRET, Bernard PERROUSE, Isabelle CALICHARANE, Charlène MARTIN-PITOT.

Excusés : Raymond VAGNON (pouvoir à C. POLAUD), Audrey SARZIER (pouvoir à A. DUFFOURD), Yves CIALDELLA (pouvoir à F. HERRAULT), Christian ETIENNE (pouvoir à E. MONTAGNE), Caroline MADELON (pouvoir à V. MICCICHE), Nicolas DESBOIS (pouvoir à C. MARTIN PITOT)

Secrétaire de séance : Chantal COSTERG

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2026.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026, adressé aux membres du conseil le 31 mars 2026 et affiché le 31 mars 2026 est adopté.

Vote Pour : 17 Contre : 2 Abs. : 0

Charlène MARTIN PITOT intervient en précisant que toutes les questions posées lors du précédent conseil n'ont pas été notées dans le PV et qu'il faut que la population soit avertie de tous les échanges. Les questions portaient notamment sur les modalités de formations pour les élus : lorsque les inscriptions sont gratuites les élus peuvent s'inscrire directement et pour les formations payantes, il faut regrouper les participants et si le budget le permet les formations sont accordées. Enfin, le 30/03 un accident s'est produit au carrefour de la route du Falque et de la route de Pont. S'agissant d'un carrefour accidentogène, quelles sont les mesures mises en place ? Le Département a déjà installé 2 miroirs (sous la responsabilité du Département) et la haie longeant la route a déjà été retaillée. Christophe POLAUD a déjà essayé de prendre contact avec les propriétaires de la haie en face pour la réduire mais ne répondent pas à la demande.

2 DELIBERATIONS.

Administration générale

1. Désignation du délégué communal au sein du SDES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du comité syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances ;

Considérant qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix pour),

Elit Monsieur Christophe POLAUD en tant que délégué pour siéger au sein du collège Avant Pays Savoyard du SDES.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

2. Commission communale des impôts directs (CCID) 2026/2032

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la liste suivante, complétée par l'annexe ci-jointe.

Commissaires titulaires : DEVOS Monique, VAGNON Raymond, BERLAND Fabrice, REY François, LESAGE Claude, VAGNON Alain, POMMEL Fabrice, COSTERG Chantal.

Commissaires suppléants : DESBOIS Nicolas, GUILLOT Georges, VAGNON Daniel, BERTHIER Valérie, BERNARD-BRET Christian, GOY Catherine, PERREZ Sonia, MARTIN PITIOT Charlene.

Vote Pour : 19

Contre : 0

Abs. : 0

3. Commission intercommunale des impôts directs (CCID) 2026/2032 de la CCVG

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Val Guiers (CCVG) doit proposer une liste des commissaires titulaires et suppléants pour sa Commission Intercommunale des Impôts Directs. La CCVG demande donc à chaque commune membre de procéder à un vote. Pour ce qui concerne la commune de Domessin, il convient de proposer deux titulaires et deux suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la liste suivante :

Commissaires titulaires : DEVOS Monique, VAGNON Raymond.

Commissaires suppléants : COSTERG Chantal, BERTHIER Valérie.

Vote Pour : 19

Contre : 0

Abs. : 0

4. Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours

Madame le Maire rappelle que l'école de Domessin depuis la rentrée du 1^{er} septembre 2017 bénéficie à titre dérogatoire d'une organisation scolaire à 4 jours, renouvelée en février 2020 puis le 27 février 2023, repoussant cette disposition pour 3 ans qui arrive à son terme en août 2026.

Sur demande du directeur académique, le conseil municipal de Domessin doit se prononcer pour le renouvellement ou non de cette dérogation pour la rentrée de septembre 2026.

Le conseil d'école du 23 avril 2026 s'est positionné favorablement au renouvellement de cette dérogation avec 15 voix pour, 3 abstentions et 1 vote contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours à partir de la rentrée 2026/2027 pour 3 ans,
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la décision du conseil municipal au directeur académique.

Vote Pour : 13

Contre : 1

Abs. : 5

Un long débat a eu lieu entre les conseillers concernant les avantages et inconvénients de cette dérogation. En effet, le rythme soutenu sur 4 jours avec des amplitudes vastes est contrasté par les modifications que le retour à l'école le mercredi engendrerait : modification des pratiques associatives et sportives, moyen de gardes des parents, activités TAP, besoin en personnel et coût pour la collectivité, concentration des enfants. Les élus souhaitent que ce renouvellement de dérogation permette une discussion avec l'éducation nationale sur l'opportunité ou non de reconduire le dispositif en 2029 pour le bien être des enfants avant tout.

5. Emplois saisonniers 2026

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en raison du surcroît de travail consécutif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant l'été d'une part (notamment la préparation de la rentrée scolaire), de l'entretien des extérieurs d'autre part (peinture, arrosage, tonte notamment) et du déménagement dans l'école à l'issue des travaux ;

Il y a lieu de créer quatre emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine sur la période juillet – octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec voix

- **DECIDE** d'embaucher quatre personnes en emploi saisonnier en qualité d'adjoint technique, répartis comme suit :
 - o 2 sur la période du 6 juillet au 21 juillet 2026,
 - o 2 sur la période du 20 juillet au 26 juillet 2026 et du 19 octobre au 25 octobre 2026.
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.
- **DECIDE** que la rémunération sera basée sur l'Indice Brut 367.
- **HABILITE** Madame le Maire à recruter quatre agents contractuels afin de pourvoir ces emplois.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

Charlène MARTIN PITIOT demande l'opportunité d'indiquer les noms des candidats retenus dans la délibération mais pour des raisons de RGPD et parce que les candidats retenus sont mineurs, seuls les contrats comportent les informations nominatives du personnel.

6. Convention d'autorisation de rejet d'eaux traitées issues d'installation d'assainissement non collectif dans un ouvrage appartenant à la commune, avec Mme LOMBARDI et M. HEPP.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante d'une demande d'autorisation de rejet d'eaux traitées, issues des parcelles A2149, 2150, 2153, 2156, 2157, 2175, 2176 et 2178.

Afin de remédier aux problématiques rencontrées lors d'épisodes de fortes pluies pour le rejet des eaux traitées issues de l'installation d'assainissement non collectif de l'habitation, il est nécessaire de signer une convention d'autorisation de rejet des eaux traitées dans la conduite communale située route de Pissevieille, avec l'installation d'un regard de visite et de prélèvement implanté en sortie de l'installation d'assainissement et avant l'exutoire.

Il est proposé de signer cette convention d'occupation de la dépendance domaniale pour un an, renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximum de vingt ans, avec Madame LOMBARDI et Monsieur HEPP.

Vu l'avis favorable du SIEGA en date du 2 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** la convention, ci-jointe, relative au rejet des eaux traitées des parcelles A2149, 2150, 2153, 2156, 2157, 2175, 2176 et 2178.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec Madame LOMBARDI et Monsieur HEPP.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

7. Autorisation de passage de canalisation sous voirie communale avec Mme NOËL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante d'une demande d'urbanisme accordée pour la transformation d'une grange en habitation, sur les parcelles B 215, 1550, 2394.

A ce titre, la propriétaire demande l'autorisation de faire passer sa canalisation d'eaux usées sous la parcelle B 1395 appartenant à la commune, afin d'être raccordée par le SIEGA au réseau collectif d'assainissement.

Il est proposé de signer cette convention d'occupation de la dépendance domaniale pour un an, renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximum de vingt ans, avec Madame Valérie NOËL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le passage de la canalisation d'eaux usées de Madame Valérie NOËL sur la parcelle B 1395 appartenant à la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

8. Décision modificative n°01-2026 du budget principal

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les opérations suivantes nécessitent quelques modifications :

Concernant les dépenses d'investissement, des réparations importantes avec un délai long ont été effectuées sur la tondeuse qui a déjà 9 ans. Dans le cas où la machine venait à lâcher avant la fin de la saison de tonte (octobre) il convient de mettre la somme de côté pour procéder à son remplacement :

Investissement	Compte	Dépenses
Opération 242 - voirie	2152	-30 000€
Opération 191 – équipements en matériels	2157	+ 30 000€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de réaliser les modifications de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

Isabelle CALICHARANE demande quel est l'usage de la tondeuse sur la commune : en période de tonte (avril à octobre) ça représente en moyenne deux jours par semaine.

9. Points d'informations :

- **Fermeture d'une classe à la rentrée 2026-2027**- une lettre de contestation a été envoyée au recteur d'académie.
- **Passage du tour Auvergne Rhone Alpes vendredi 12 juin 2026**
- **Passage du tour de France mercredi 22 juillet 2026**
- **Elections sénatoriales** – Le 5 juin prochain, le conseil municipal devra élire 5 délégués titulaires (3 de la liste majoritaire, 2 de la liste minoritaire) et 3 suppléants (2 – 1) parmi les conseillers municipaux, qui procéderont aux élections des sénateurs le 27 septembre prochain.

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Divers :

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**
Bureaux et Conseil

- **SYCLUM**

Commissions communales

Culture : Réunion des associations domessinoises le 11 mai : réservation des salles communales, élaboration du calendrier annuel des manifestations, échanges.

Réunion du CCAS : Présentation et rôle du CCAS, élection de la vice-présidence (Françoise Herrault), Madame le Maire étant d'office la Présidente. Intervention du CCAS pour aider financièrement les familles en difficulté sur la commune, aide coup de pouce, et subventions aux organismes nationaux ou départementaux sociaux, contact avec les assistantes sociales.

Le CCAS en partenariat avec la commission « vie culturelle et associative » assure la tenue de la buvette (car elle dispose d'une régie) et organise Octobre rose, le repas des seniors et l'après-midi cabaret, l'accueil des nouveaux arrivants, des ventes à emporter....

Préparation du marché nocturne qui aura lieu le vendredi 24 juillet 2026.

Personnel : Suite à la demande de mutation de Jennifer Prud'hommeau, l'offre d'emploi pour le poste de responsable médiathèque a été publié. A ce jour, 4 candidatures ont été reçues. Une date de jury a été fixée pour le vendredi 5 juin au matin. Un retour des entretiens sera effectué lors du conseil du 5 juin.

Travaux : La première passe de sécurité en fauchage se termine sur les voies communales.

On prévoyait la location d'un robot tondeuse à l'année pour les 3 terrains de foot. (8200 TTC à l'année) Cette opération ne se réalisera pas par manque de crédits fonctionnement.

Le tracteur a eu une importante réparation (embrayage à remplacer) et le tracteur tondeuse est resté immobilisé plusieurs semaines. (électrovanne HS)

Suite à la flambée des cours du pétrole cette année, les travaux sur les routes seront limités. Les routes sont en bon état général. On garde des crédits au cas où il faudrait remplacer la grosse tondeuse qui atteint 10 ans.

Des travaux de reprofilage au niveau de la Sage seront planifiés (affaissement autour d'un regard eau usées vers le garage Berthomé.

Des devis de pontage de fissures seront à faire (bouchage des grosses fissures avec un enduit bitumeux chauffé)

Les travaux de l'école avancent, les architectes sont confiants sur le planning.

Voir pour installer un point d'eau extérieur vers le City stade.

Le WC (toilettes sèches) du terrain de tennis a été réparé par les agents.

Une commande de panneaux de signalisation temporaire et permanente est en cours.

La barrière sur le chemin du Cumont a été installée par les agents. (Accès au bord du Guiers) A voir si on ne la fermerait pas que l'été pour éviter le camping sauvage et laisser le passage pour les pêcheurs le reste de l'année.

Jeunesse et environnement : CMJ : samedi 30 initiation premiers secours de 8H30 à 12H et de 13H à 16H30 réservé aux membres du CMJ (jeunes et membres de la commission), nous proposons également la formation aux jeunes qui vont travailler cet été au sein de la commune.

Atelier mobilier urbain : 29/ 30 juin et 1 er juillet à la médiathèque en collaboration avec le SMAPS.

Environnement : l'appel à bénévoles pour le composteur reste sans réponse à ce jour, le concours maisons fleuries est en cours niveau inscription, nous ferons une réunion courant juin pour aller visiter les participants.

Sivu Guillon : Le nouveau bureau a été élu, Audrey SARZIER en fait partie, nous n'avons pas encore eu de réunion mais il y a beaucoup à faire.

Sivu Pravaz : virginie et Charlène

Syclum : Le nouveau bureau a été élu, il y a un changement au niveau titulaire/suppléant, ils ne font plus partie de la même commune, pour restreindre les absences des 2 aux réunions en cas de conseil municipal. Audrey SARZIER fait partie du bureau.

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

30 et 31/05 : en avant le printemps à St Genix

04/06 à 18h : CMJ

04/06 à 19h : commission culture

Commission urbanisme le 01/06/2026 à 18h

22/06 à 18h : commission du personnel

24/07 : marché nocturne

04/10 : octobre rose

06/12 : repas des anciens

Prochain conseil municipal : ordre du jour unique élections sénatoriales : le vendredi 5 juin 2026 à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H48

La secrétaire de séance



Valérie ANDRÉ,
Maire

